

Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Hubert Pierlot et August de Schryver à la Chambre le 3 octobre 1944 et par Paul-Henri Spaak et Edmond Ronse au Sénat le 3 octobre 1944

Mesdames, Messieurs, le Gouvernement qui se présente devant vous est un Gouvernement d'union nationale. Il a été formé avec la préoccupation de n'exclure personne d'une œuvre de restauration qui exige le concours de tous.

Les hommes qui le composent n'ont pas demandé à exercer le pouvoir. Ils ont accepté par devoir la mission qui leur était confiée. Ils ne se font aucune illusion sur les difficultés qui les attendent. Nous sommes encore en guerre : il faut le dire et le répéter chaque jour, à toute heure. Notre territoire n'est pas entièrement délivré. L'ennemi résiste avec acharnement. Les troupes alliées et les contingents belges que vous avez vu passer continuent leur marche et sont toujours au combat. Le prix sanglant de notre libération ne cesse de s'élever. L'état de guerre doit conditionner toute notre vie publique, professionnelle ou privée. En l'oubliant pour songer à nos intérêts particuliers, nous commettrions une sorte de trahison envers la cause à laquelle est liée le sort de notre pays et de chacune de nos familles.

S'étonner que le pays ne soit pas encore revenu à des conditions de vie normales ou imaginer que ce résultat puisse être atteint dans les prochains jours, ce serait méconnaître les réalités et s'abandonner à de dangereuses illusions. Le relèvement de nos ruines exigera un effort, des sacrifices et du temps. En m'exprimant ainsi, je ne suis pas inspiré par le doute. Je crois fermement que, appuyé sur une opinion publique qui saura s'imposer la patience nécessaire, il sera possible à ce Gouvernement d'accomplir le redressement qui lui est demandé. Nous sommes, mes collègues et moi, prêts à faire, dans ce but, tout ce qui dépend de nous.

Je n'entreprendrai pas l'énumération de tous les intérêts auxquels nous aurons à pourvoir. Je me bornerai à l'essentiel.

La Belgique a pris l'engagement de poursuivre la guerre aux côtés de ses alliés, jusqu'à la victoire complète sur nos ennemis communs. C'est à regret que nous avons dû, pendant l'occupation, limiter notre participation militaire, en raison des extrêmes difficultés que rencontrait le recrutement. Ces obstacles sont actuellement levés par le fait de la libération de la plus grande partie du territoire. Les premières mesures ont été prises et sont actuellement en cours d'exécution, en vue d'un concours plus étendu : travaux militaires, garde des lignes de communication, missions de combat, participation à l'occupation du Reich. En même temps, ce programme militaire est orienté vers la reconstitution graduelle d'une armée belge adaptée aux nécessités de la guerre moderne. Ces projets sont compris de manière à faciliter, maintenant et dans l'avenir, une coopération aussi complète que possible avec les armées de nos voisins et alliés. Nous garderons le contact avec les puissances alliées concernant la fixation des conditions d'armistice et celles de la paix. Le Gouvernement continuera les conversations commencées de Londres avec de nombreux pays amis et relatives à des problèmes tels que le ravitaillement et le réapprovisionnement du pays, les transports maritimes, les mesures protectrices du travail et de la santé publique, les accords culturels.

Aucun pays n'a, plus que la Belgique, le désir d'une paix durable. Par là, je n'entends pas seulement l'éloignement du fléau de la guerre ; j'ai en vue une paix véritable, dans les domaines économique, politique et militaire. A l'établissement d'une telle paix, la Belgique est prête à coopérer de toutes ses forces. Si nos aspirations vont à une organisation générale de toutes les nations du monde, en vue de l'amélioration des relations internationales, nous ne pouvons perdre

de vue les liens qui nous unissent aux puissances amies les plus proches de nos frontières, exposées avec nous aux mêmes dangers.

Les problèmes qui se posent à l'intérieur du pays peuvent se classer en deux catégories, suivant leur degré d'urgence. Je parlerai en premier lieu de ceux qui doivent retenir l'attention immédiate du Gouvernement.

L'une des principales préoccupations de la population est de voir restaurer, dans une lumière éclatante, la justice trop longtemps méconnue. Ce rétablissement du droit comporte la reconnaissance du mérite de tant de patriotes qui, à l'armée, dans les formations de Résistance, dans les services secrets ou dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels, ont montré un héroïsme qui fait l'admiration de nos compatriotes et de nos alliés. Ceux qui ont ainsi contribué au salut du pays devront être associés de près au travail de sa restauration, dont ils seront les meilleurs artisans. Le Gouvernement préparera, avec l'avis d'hommes qui se sont distingués par leur courage dans la guerre, les témoignages de la reconnaissance nationale.

La législation sur les pensions de guerre devra être mise au point, en vue d'assurer aux victimes du devoir civique et à leurs familles de justes indemnités et mettre les ayants droit de nos morts à l'abri du besoin. Le principe de la réparation des dommages aux biens n'est pas contestable ; son application devra être prudente et tenir compte des leçons d'une trop coûteuse expérience.

La répression des crimes commis contre la Patrie doit être ferme, rapide et juste. Aucune indulgence ne serait admissible à l'égard de ceux qui ont passé délibérément dans le camp de l'ennemi, de ceux qui, par leur situation, leur influence ou leur argent ont empoisonné l'esprit public et tenté d'affaiblir la Résistance. Il importe d'éliminer les citoyens indignes des cadres des administrations et de leur interdire l'exercice de professions auxquelles s'attachent une considération ou une influence spéciale. Tout retard dans l'instruction des affaires et dans l'application des sanctions pénales et civiles diminuerait la signification de celles-ci. Mais il ne peut être question que d'une justice régulière, respectueuse des droits de la défense et des lois. De l'impatience s'est manifestée à constater les délais exigés par la mise en place de l'appareil judiciaire qu'il a fallu créer pour faire face à une tâche sans précédent. Ce travail préparatoire était indispensable ; il touche à sa fin.

La Belgique a un grand désir d'ordre. La sécurité des lignes de communication des armées alliées est confiée, en grande partie, à notre vigilance et à notre discipline. N'exagérons pas les incidents qui ont marqué, çà et là, la libération de certaines régions du pays. Quelques écarts d'éléments isolés ne peuvent être retenus pour mettre en question l'estime et la reconnaissance que nous devons aux soldats du front intérieur, dont le courage a contribué au bon renom dont jouit la Belgique délivrée. Il va de soi que l'on ne pourrait admettre la formation de groupes politiques armés, qui tenteraient de faire prévaloir leurs vues par des voies illégales et d'en imposer à l'autorité légitime. Il ne s'agit pas davantage de démobiliser le front intérieur là où le concours des formations de la Résistance est encore nécessaire. Les effectifs requis seront maintenus sous les armes en vue des missions qui leur seront confiées par le commandement allié ou par les autorités belges. Chaque chef sera responsable de sa troupe devant l'autorité requérante et la discipline partout observée mettra fin aux confusions qui ont pu se produire entre les forces reconnues de la Résistance et les individus ou les groupes qui, momentanément, ont agi en dehors d'elles. D'autre part, le Gouvernement a mis à l'étude l'incorporation, dans l'armée reconstituée, d'une partie des éléments du front intérieur sous la forme qui sera jugée la mieux appropriée.

La remise au travail, en même temps que la sauvegarde ou le rétablissement de la santé publique, exigent que le ravitaillement du pays soit assuré dans le plus bref délai. En ce qui concerne les vivres qui doivent nous venir de l'étranger, toutes les dispositions possibles ont été prises par le Gouvernement belge à Londres, d'accord avec les autorités alliées. Leur exécution dépend des moyens de transport. En attendant que les navires entrent dans nos ports, la plupart des vivres nécessaires pour les premiers mois existent en Belgique. Il faut en assurer la vente à des prix équitables et la répartition. Les mesures prises font espérer une amélioration graduelle des rations journalières. Il serait inconcevable que des producteurs ou des intermédiaires retardent les livraisons et fassent se prolonger la situation présente. Le Gouvernement ne reculera devant aucun moyen pour obtenir que chacun fasse son devoir dans un esprit de solidarité nationale.

Les arrêtés qui ont pour objet le règlement des problèmes financiers sont prêts. La déception a été grande de constater que leur exécution a subi des retards inattendus. Lorsque le ministre des Finances pourra indiquer avec précision les raisons d'ordre technique et matériel qui sont cause de ces délais, il en éprouvera, je le sais, un grand soulagement et vous constaterez que sa diligence n'a nullement été mise en défaut par son fait. Ce serait d'ailleurs bien la première fois. C'est là tout ce que je puis vous dire aujourd'hui sur ce sujet et vous comprendrez les raisons de cette réserve. Dans trois ou quatre jours, les arrêtés seront publiés, commentés à l'usage de tous et appliqués simultanément dans l'ensemble du pays libéré.

En même temps que l'assainissement monétaire et le maintien du change à la parité nouvelle, les dispositions en question ont pour but de prévenir toute évasion des profits dûs aux événements de guerre. Cette matière imposable fera l'objet d'un projet modifiant et renforçant la loi sur les bénéfices exceptionnels.

Toute politique financière et monétaire serait vouée à l'échec si le Gouvernement se désintéressait du montant des prix. Il y a une corrélation étroite entre ceux-ci et la solidité de la monnaie. Les salaires doivent être considérés en fonction de leur pouvoir d'achat. Le Gouvernement est pénétré de ces vérités élémentaires et il ne les perdra pas de vue. L'état des finances publiques dépend, avant tout, d'une activité économique prospère. La richesse de la Belgique est dans son travail. Un immense effort sera nécessaire pour remettre en marche nos industries et restaurer notre agriculture qui, en dépit de profits parfois excessifs, a subi une désorganisation du fait de la guerre et devra se réadapter.

Notre activité économique est, plus qu'autrefois, dépendante de la politique des pays fournisseurs de matières premières ou acheteurs ; elle devra, dans la période qui s'ouvre, être comprise, plus que jamais, dans le cadre de l'intérêt national. La mission de l'État s'en trouve accrue et il lui appartiendra d'exercer un contrôle suffisamment souple mais ferme, en vue de coordonner la production, la distribution, les transports et le crédit.

Le rétablissement des communications entre la Belgique et sa colonie permettra d'assurer le recrutement du personnel d'Afrique, de renforcer les cadres et de donner aux coloniaux, surmenés par leur effort de guerre, le réconfort d'un repos au pays natal. Une nouvelle et énergique impulsion sera donnée au développement du Congo dans tous les domaines, économiques et humanitaires. La Belgique n'oubliera pas que le premier titre d'une puissance coloniale est dans son rôle civilisateur.

Le Gouvernement répondra aux aspirations du pays en s'orientant vers une politique sociale large et compréhensive. Il n'est pas de question sur laquelle l'unanimité de l'opinion soit plus complète. L'épreuve et les souffrances communes ont développé le sens de la solidarité, surtout à l'égard des classes laborieuses, qui ont souffert plus que d'autres et montré un esprit de

Résistance admirable. Le Gouvernement compte améliorer et étendre le régime des assurances sociales et, d'une manière plus générale, l'organisation de la Sécurité sociale. Pendant la phase de préparation, il conviendra de prendre des mesures provisoires, de façon à ne pas retarder les réalisations les plus urgentes.

Dès sa rentrée en Belgique, le précédent Gouvernement s'est trouvé en face des multiples difficultés que posent le problème de l'adaptation des salaires. Des reprises de contact ont eu lieu avec la Conférence nationale du travail, institution dont la création ne remonte qu'à peu de mois avant l'invasion, mais au développement de laquelle s'attachent de grands espoirs. Nous continuerons à associer de près les organisations d'employeurs et de travailleurs, notamment les commissions paritaires, à l'examen de toutes les questions qui touchent à leurs intérêts. Le temps est venu de faire un pas de plus et de confier un rôle plus organique aux associations professionnelles dans l'élaboration et l'application des règles qui forment le statut de la profession.

Dans le domaine de la presse, le Gouvernement, qui apprécie l'attitude patriotique des journalistes belges sous l'occupation, s'attachera à l'établissement d'un statut conforme aux traditions de leur profession. Ces réformes s'inspireront de deux principes fondamentaux : la liberté pleine et entière de la presse et sa responsabilité.

Le souci des problèmes les plus actuels et les plus pressants ne nous dispense pas de songer à l'avenir. Depuis longtemps, des réformes s'imposent dans la structure de l'Etat et dans le fonctionnement de nos institutions. Ces réformes devront être étudiées et réalisées dans le cadre des principes constitutionnels, dont l'expérience faite depuis quatre ans et demi a, une fois de plus, démontré la supériorité sur d'autres régimes. Je ne crois pas que ces réformes puissent être complètes sans une révision de notre Loi fondamentale. Le Gouvernement aura à examiner, de concert avec les Chambres et en tenant compte des suggestions qui nous seront faites de tous les milieux éclairés, quels seront les meilleures méthodes et les moyens les plus pratiques de préparer la révision. Je voudrais que nous fussions assez heureux pour que des projets concrets puissent être soumis au jugement de l'opinion avant les premières élections générales qui suivront la Libération. En attendant, la première réforme consiste en ce que quiconque détient une parcelle du pouvoir en use dans la limite exacte de ses attributions : rien de plus, mais aussi, et j'allais dire surtout, rien de moins. Il n'y a pas de nécessité plus pressante que de gouverner. Il faut restaurer, à tous les degrés de la hiérarchie, le sens et le prix de la responsabilité. Un pouvoir fort ne craint pas la décentralisation. Celle-ci exige un contrôle efficace, la reconnaissance du mérite et la sanction de l'insuffisance.

Le Gouvernement a besoin d'un large crédit de la part de l'opinion et des Chambres. Loin de faire objection au contrôle, il l'appelle de tous ses vœux ; mais il doit avoir la liberté d'agir. L'étendue et l'urgence du travail ne permettront pas de recourir à la procédure parlementaire ordinaire. La loi des pouvoirs spéciaux du 7 septembre 1939 est toujours en vigueur. Un premier examen fait prévoir que nous pourrions prochainement avoir à demander aux Chambres de compléter ces pouvoirs, à l'exclusion d'un mandat illimité qui serait incompatible avec l'esprit de nos institutions. Nous désirons vivement que cette adaptation de la procédure parlementaire aux circonstances présentes n'entraîne pas de perte de contact entre les Chambres et le Gouvernement. Nous pensons que ce résultat pourra être atteint grâce à l'activité des commissions permanentes, existantes ou à créer. A cet égard, il appartiendra aux Assemblées de faire choix de la formule qu'elles jugeront la meilleure. La prorogation des mandats parlementaires était d'une légalité incontestable, mais fondée sur l'argument de nécessité. Aussitôt qu'il sera possible, il y aura lieu de procéder à des élections générales. La fixation de leur date dépendra du temps requis par la libération de nos prisonniers et déportés, par la révision des

listes électorales et par la reconstitution d'une opinion publique en possession de tous ses moyens d'expression.

Attentif à la conservation d'une parfaite entente entre les différentes parties du pays, le Gouvernement espère orienter celui-ci vers une position d'équilibre dans laquelle chaque groupe régional verra la garantie de ses intérêts propres et de sa situation dans la Nation.

Aucune préoccupation matérielle, ni la hâte légitime de rétablir la prospérité dans les affaires ne doivent nous faire perdre de vue l'importance des valeurs spirituelles et la nécessité du redressement moral qui s'impose après tant de trouble apporté dans les consciences par l'action insidieuse de l'ennemi. Un pays vaut, avant tout, par la formation intellectuelle des élites et des masses, par celle des caractères. C'est à cela, beaucoup plus qu'au développement indéfini des programmes d'instruction, que doit tendre notre enseignement. Il faut y donner une place de premier plan à l'éducation civique. L'Etat a le droit et le devoir d'y veiller, à tous les degrés de l'enseignement et dans tous les établissements d'instruction qu'il dirige ou auxquels il apporte ses encouragements.

Il importe de restaurer et de préserver les cellules de la vie nationale que sont la famille et la profession. Le bien-être et la stabilité de la famille sont inséparables d'un foyer sain et attrayant. Malgré tant d'essais heureux mais fragmentaires, il reste de grands progrès à faire en matière d'urbanisme. Plus que personne, la jeunesse a souffert de la guerre : non seulement dans son développement physique, mais plus encore par l'incertitude qu'elle sent peser sur son avenir. Cette jeunesse a montré la noblesse de ses aspirations par le courage avec lequel elle a participé à la Résistance ; jusqu'à présent, elle a trop manqué de cadre, de direction et de l'appui des pouvoirs publics. Elle doit être portée vers des préoccupations d'intérêt général et préparée aux devoirs de la vie publique, à défaut de quoi la conservation de nos libres institutions serait un espoir chimérique. Ces raisons marquent l'importance capitale de préserver la santé physique et morale de la jeunesse et, en particulier, celle des jeunes travailleurs, qui sont, plus tôt que d'autres, livrés à eux-mêmes, exposés à tous les dangers de la vie. Nous nous rendons compte de ce que la réalisation de pareille politique a de difficile. Je viens de dire qu'elle suppose une intervention active des pouvoirs publics et, pourtant, il ne peut être question de confier à l'Etat je ne sais quel monopole de la formation de la jeunesse ni de tendre à l'unification de ses sources d'inspiration.

Dans le domaine de l'instruction et de l'éducation, la liberté, le respect de la personnalité de chacun, de l'originalité des groupes importent plus que partout ailleurs. L'intervention du pouvoir doit tendre surtout au développement, chez les jeunes, de l'amour du pays, de la discipline comprise et consentie, de la solidarité entre tous les fils d'une même Patrie.

Peut-être le programme que je viens de résumer sera-t-il jugé trop étendu eu égard au temps dont nous disposerons ? Nous remettons, en effet, notre démission au Roi à son retour de captivité. Nous nous conformerons ainsi, par identité de motifs et de convenances, à la règle qui est observée chaque fois que la personne du chef de l'Etat vient à changer.

Mais, en prévoyant ce terme de l'activité du Gouvernement, nous n'avons nullement l'intention de retarder aucune des décisions que le pays attend et de laisser à nos successeurs les responsabilités que nous avons le devoir d'assumer. Nous n'acceptons donc pas l'appellation de Gouvernement de transition. Si brève que puisse être notre existence au pouvoir, cette considération ne nous empêchera jamais d'agir ; nous avons l'ambition de faire œuvre durable.

Le Gouvernement demande à la Chambre de dire si elle approuve les buts qu'il s'est fixés et si elle lui accorde sa confiance.